

MONTMARSAULT. Assemblée générale de Montmarault Vélo Nature. Montmarault Vélo Nature tiendra son assemblée générale vendredi 15 décembre, à 19 h 30, au Pôle associatif. À l'ordre du jour : bilans moral et financier, résultats de la saison sportive 2023, retour sur les événements organisés et renouvellement des licences. Toutes les personnes souhaitant rejoindre le club peuvent assister à cette réunion. Un pot de l'amitié clôturera la soirée. ■

Distribution des colis aux aînés. Les membres du centre communal d'action sociale (CCAS) distribueront les colis aux aînés samedi 16 décembre, à partir de 9 h 30, à leurs domiciles. ■

MONTMARSAULT. Concours d'hiver. L'ASM Pétanque organise un concours doublette demain, samedi, et un concours triplette dimanche 17 décembre, au marché couvert. Inscriptions à partir de 13 h 30 sur place. ■

Permanence de l'ASM Pétanque. Une permanence pour les licences 2024 aura lieu le dimanche 17 décembre, de 10 heures à 12 heures, au pôle associatif, rue de Turenne. ■

MONTMARSAULT ■ Un homme condamné pour exhibition sexuelle

Un homme d'une vingtaine d'années a été interpellé en début de semaine pour des faits d'exhibition sexuelle sur le secteur de Montmarault. Rapidement identifié par les services de gendarmerie, le mis en cause a été placé en garde à vue et déferé au parquet de Montluçon, hier matin. Jugé en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (plaider-coupable), Enzo Leman, en récidive, a été condamné à un an d'emprisonnement avec incarcération immédiate. À sa sortie, il devra se soumettre à différentes obligations (notamment de soins) dans le cadre d'un suivi socio-judiciaire de dix-huit mois.

Il comparait pour la troisième fois pour des faits d'exhibition sexuelle. Il avait notamment été condamné par le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand en 2022 et il lui restait une peine de huit mois d'emprisonnement à purger. Celle-ci a donc été mise à exécution. Il est par ailleurs inscrit au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. ■

MONTMARSAULT ■ La Montmarauloise a tenu son assemblée générale

Un nouveau bureau à la pêche

L'assemblée de la société de pêche La Montmarauloise a eu lieu samedi 9 décembre. Le bureau a été renouvelé et l'agenda des manifestations a été dévoilé.

La société de pêche La Montmarauloise a tenu son assemblée générale samedi 9 décembre au relais de l'amitié.

Le secrétaire Daniel Denis a présenté le rapport moral ainsi que le nouveau règlement et le trésorier Jacques Carte le bilan financier « sain et équilibré » qui ont été adoptés à l'unanimité.

Réouverte le samedi 23 mars

La pêche sera ouverte le samedi 23 mars et fermera le dimanche 1^{er} décembre pour les personnes résidentes sur les communes de Montmarault, Blomard, Saint-Marcel-en-Murat, Saint-Priest-en-Murat, Sazeret et Saint-Bonnet-de-



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. De gauche à droite : Martine Preney, Jacques Carte, Christian Dugeon, Daniel Denis, René Mathonière.

Four. Elle sera autorisée tous les jours du lundi 3 juin au dimanche 22 septembre. Le prix de la cotisation a été fixé comme suit : sociétaire carte annuelle 50 €, jeune sociétaire (moins de 15 ans au 1^{er} janvier 2024) carte annuelle 15 €.

Suite au renouvellement

d'un tiers du conseil d'administration, un nouveau bureau a été constitué : président, Daniel Denis ; trésorier, Jacques Carte ; trésorier adjoint, Christian Dugeon ; secrétaire adjoint, René Mathonière.

Des manifestations exceptionnelles auront lieu

comme la journée spécifique brochet le samedi 11 mai ; fête de la pêche samedi 1^{er} juin ; pêche de nuit 6 et 7 juillet, de 16 heures à 10 heures ; concours de pêche, dimanche 4 août, de 8 heures à 10 h 30 ; challenge des anciens, samedi 7 septembre. ■